



Photo: HHC

Ne pas transférer de requérants d'asile vers la Hongrie

La juriste et coordinatrice d'ELENA Grusa Matevzic s'engage auprès de l'organisation non gouvernementale Hungarian Helsinki Committee (HHC) pour la protection et les droits des réfugiés et des requérants d'asile. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés s'est entretenue avec elle de la situation en Hongrie pendant une rencontre du Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE) qui s'est tenue à Vienne à la mi-janvier. *Par Adriana Romer, juriste de l'OSAR*

Comment se présente actuellement la situation générale en Hongrie?

La situation est préoccupante. Depuis les élections parlementaires de 2010, l'État de droit a été systématiquement piétiné. Des dispositions législatives contraires aux droits humains ont suivi la ratification de la nouvelle Constitution sans l'approbation de l'opposition. Elles sont allées de pair avec la destitution prématurée de dirigeants d'institutions indépendantes et une prise d'influence sur la composition du tribunal constitutionnel. Sur le plan international, des voix ont critiqué le fait que quelques-unes des mesures édictées ne correspondent pas aux valeurs démocratiques et aux normes internationales.

Les frontières hongroises ont été fermées en septembre 2015. Le gouvernement mène une politique très hostile à la migration. Une fois de plus, il y a davantage de requérants d'asile en prison que dans les centres d'accueil ouverts.

ECRE et ELENA

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR est bien connectée avec des organisations d'aide aux réfugiés internationales et européennes. Elle est membre du Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (European Council on Refugees and Exiles ECRE), une alliance de 90 organisations non gouvernementales qui s'engagent pour la protection et les droits des personnes en quête de protection et des réfugiés. Informations: www.ecre.org

Le secrétariat ECRE à Bruxelles coordonne en outre l'European Legal Network on Asylum (ELENA) où l'OSAR est également représentée. Le réseau permet un échange entre les praticiennes et praticiens du domaine de la migration. Il rassemble environ 500 avocats et conseillers juridiques. Informations: www.ecre.org/topics/elena/introduction.html

Quel soutien le HHC apporte-t-il aux réfugiés?

Nous sommes depuis 1998 un des partenaires exécutifs du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés HCR. Nous sommes aussi la seule organisation de Hongrie à proposer une aide juridique gratuite aux requérants d'asile. Durant les neuf premiers mois de 2015, nous en avons soutenu 1201, dont deux tiers avec succès. Nous effectuons des visites de contrôle dans des établissements pénitentiaires pour immigrés clandestins et requérants d'asile. Suite à la violation de nombreuses prescriptions de l'UE relatives au droit d'asile, nous avons obtenu que la Commission européenne engage des procédures d'infraction contre la Hongrie en 2012 et en 2015. Pour ce faire, elle s'est basée sur les plaintes formelles déposées par le HHC. C'est un succès important de notre travail de lobbying.

Quel est le plus grand défi que vous rencontrez dans votre travail quotidien?

Le sentiment d'impuissance quand on assiste à la ratification de toutes ces lois qui bafouent

clairement les droits des requérants d'asile. Rencontrer des mandants et des mandantes qui reçoivent des décisions irrecevables au motif que la Serbie est considérée comme un pays tiers sûr et leur dire que les chances de succès devant le tribunal sont faibles. Il n'est pas non plus facile de rendre visite aux requérants d'asile emprisonnés, surtout quand il s'agit de personnes vulnérables, malades, dont les besoins particuliers ne sont en aucune façon pris en compte ou de mineurs dont l'âge a été déterminé de façon discutable.

Qu'advient-il des gens qui sont renvoyés de Suisse vers la Hongrie dans le cadre de l'ordonnance Dublin?

Quelques-uns finissent en détention administrative, quelques-uns dans des centres d'accueil ouverts. On ne sait pas clairement qui est emprisonné et qui ne l'est pas. L'accès aux soins de santé est très restreint, surtout en ce qui concerne la santé psychique. Le contenu des demandes d'asile n'est généralement pas examiné, car la Serbie est considérée comme un «pays tiers sûr». Le contrôle juridictionnel de la décision aussi bien que de la détention n'est pas efficace. Au cas où les requérants d'asile obtiennent effectivement un statut de protection en Hongrie, leur intégration est très difficile, faute de mesures efficaces. En raison de ces graves manquements dans la procédure d'asile hongroise, je suis d'avis que la Suisse ne devrait pas renvoyer de requérants d'asile en Hongrie.

Interview en allemand: <http://bit.ly/1RCXMAI>

Interview en français: <http://bit.ly/1QjrbzA>

Version originale en anglais: <http://bit.ly/1QIUl3e>



Impressum
Éditeur: Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR,
Weyermannstrasse 10, Case postale, 3001 Berne,
Tél. 031 370 75 75
E-mail: info@osar.ch, Internet: www.osar.ch

CCP Don: 10-10000-5



Cette certification garantit un emploi consciencieux de votre don.

Le «Planète Exil» paraît quatre fois par an.
Tirage: 658 exemplaires
Abonnement annuel: CHF 20.-
Rédaction: Barbara Graf Mousa (bg/responsible),
Isabelle Bindschedler, Adriana Romer, Adrian Schuster
Traductions: Sabine Dormond, Montreux;
Mise en page: Bernd Konrad, Berne
Impression: Rub Media AG, Wabern/Berne

Fabriqué à partir de 100% de papier recyclé